

Projet socialiste



Amendements au Projet du Parti socialiste

Commission Sport du Parti socialiste

Amendement numéro 01

- Partie V, Chapitre 16, Page 115, Paragraphe 1
- Complément de paragraphe
- Rédiger le contenu de l'amendement

Après « 34 millions de pratiquants », ajouter « 380 000 équipements sportifs »

- **Présenter un exposé sommaire des motifs (5 à 10 lignes max)**

Amendement de précision pour indiquer un chiffre sur l'un des éléments budgétaires les plus sensibles lorsque l'on parle de sport : les équipements sportifs. S'ils appartiennent à 80% aux collectivités local, l'Etat, et donc la Présidence de la République, se doit de les accompagner au regard de leur apport pour la société.

Amendements au Projet du Parti socialiste

Commission Sport du Parti socialiste

Amendement numéro 02

- Partie V, Chapitre 16, Page 115, Paragraphe 1
- Complément de paragraphe
- Rédiger le contenu de l'amendement

Après « fractures sociales, territoriales et générationnelles. », ajouter la phrase suivante :

« Au-delà, il est désormais scientifiquement prouvé que chaque euro public investi dans le sport permet à moyen terme d'économiser 13 euros directs et indirects à la puissance publique (baisse des dépenses de santé, diminution du décrochage scolaire, meilleure insertion sociale, etc.). Le sport n'est pas une dépense mais un investissement non seulement social, mais également économique ».

- **Présenter un exposé sommaire des motifs (5 à 10 lignes max)**

Ces éléments méritent d'être inscrits au programme car ils reposent sur un constat désormais étayé par de nombreuses études : l'investissement public dans le sport génère des bénéfices économiques et sociaux considérables. En favorisant la prévention et la pratique régulière d'une activité physique, il contribue à réduire les dépenses de santé. Le sport participe également à la lutte contre le décrochage scolaire et favorise l'insertion sociale et professionnelle. Il renforce la cohésion sociale, notamment dans les quartiers populaires et les territoires fragilisés. Reconnaître le sport comme un investissement plutôt qu'une dépense permet ainsi de soutenir une politique publique efficace, porteuse de progrès social et d'économies durables pour la collectivité.

Pour en savoir plus sur les sources scientifiques : <https://www.cosmos-sports.fr/actualites/letude-limpact-social-societal-economique-du-sport-est-disponible-6264>

Amendements au Projet du Parti socialiste

Commission Sport du Parti socialiste

Amendement numéro 03

- Partie V, Chapitre 16, Page 115, Paragraphe 1 bis
- Insertion de paragraphe
- Rédiger le contenu de l'amendement

Après le premier paragraphe, insérer la mesure suivante :

« Porter l'ambition du « 1% budget Sport » : l'augmentation du budget sport est incontournable pour atteindre l'ambition de ce programme pour la liberté et l'émancipation individuelle et collective. En cela, le cap est clair. D'ici la fin du mandat, 1 % du budget de la nation devra être fléché vers le ministère des Sports. »

Supprimer par conséquent la dernière phrase du second paragraphe : « Fixer l'objectif de dépenses publiques de l'État dédiées au sport à 1 % du budget. »

- **Présenter un exposé sommaire des motifs (5 à 10 lignes max)**

Le sport constitue un investissement stratégique pour la santé publique, la réussite éducative, la cohésion sociale et le rayonnement national. Malgré ces enjeux, les moyens qui lui sont consacrés demeurent insuffisants au regard de ses bénéfices économiques et sociétaux. Porter progressivement à 1 % la part du budget national dédiée au sport permettra de renforcer l'accès à la pratique pour tous, de soutenir le tissu associatif composé en immense majorité de bénévoles, et de pérenniser l'héritage des Jeux de Paris 2024. Cette ambition traduit la volonté de faire du sport une véritable politique publique de prévention, d'émancipation et d'égalité. En d'autres termes, faire du sport un véritable service public universelle.

Amendements au Projet du Parti socialiste

Commission Sport du Parti socialiste

Amendement numéro 04

- Partie V, Chapitre 16, Page 115, Paragraphe 1 ter
- Insertion de paragraphe
- Rédiger le contenu de l'amendement

Après le paragraphe 1 bis, ajouter la mesure suivante :

« Mettre en place dans les 100 premiers jours du mandat un « Comité Interministériel du Sport » : cette mesure vise non seulement à reconnaître la transversalité des questions sportives – notamment avec le ministère de la santé, de l'Education nationale, du travail, du handicap – mais également à améliorer l'efficacité des politiques publiques portées (sport-santé, du stade vers l'emploi, PassSport, etc...) »

- **Présenter un exposé sommaire des motifs (5 à 10 lignes max)**

Cet amendement vise à faire du sport une politique publique transversale, mobilisant l'ensemble des ministères concernés autour d'objectifs communs. La création d'un « Comité interministériel du sport » dès les 100 premiers jours du mandat permettrait de mieux coordonner les actions en matière de santé, d'éducation, d'emploi, d'inclusion, de handicap... Cette gouvernance renforcée améliorerait l'efficacité et la cohérence des dispositifs existants, tels que le sport-santé, les programmes d'insertion par le sport, l'enseignement des activités physiques et sportives, etc... Enfin, cette mesure traduirait la reconnaissance du rôle essentiel du sport comme levier d'émancipation, de prévention et de cohésion sociale.

Amendements au Projet du Parti socialiste

Commission Sport du Parti socialiste

Amendement numéro 05

- Partie V, Chapitre 16, Page 115, Paragraphe 7 bis
- Insertion de paragraphe
- Rédiger le contenu de l'amendement

Après le dernier paragraphe, ajouter :

« Améliorer la condition des bénévoles des associations sportives autour de deux mesures. La première : attribuer un trimestre de cotisation à la retraite pour tout bénévole ayant exercé pendant 4 années consécutives à un poste de direction associative bénévolement (Présidence, Trésorerie, Secrétariat). La seconde : organiser la possibilité, pour les salariés, de consacrer dès 55 ans un passage en retraite anticipé avec un temps partiel à 80%, et 20% complémentaire dans une activité de dirigeant bénévole en association sportive. Au-delà, la vie financière des associations sportives sera facilitée par la mise en place d'un guichet unique pour l'ensemble des possibilités d'accompagnement financier.

- **Présenter un exposé sommaire des motifs (5 à 10 lignes max)**

Cet amendement vise à reconnaître et valoriser l'engagement des bénévoles, qui constituent le socle du mouvement sportif associatif. En France, près de 3,5 millions de bénévoles s'investissent régulièrement dans les associations sportives, faisant du sport le premier secteur d'engagement bénévole du pays. L'attribution de droits à la retraite pour les dirigeants associatifs bénévoles permettrait de mieux reconnaître leur contribution à l'intérêt général et à la vitalité des territoires. La mise en place d'un dispositif de transition vers la retraite associant temps partiel et responsabilités bénévoles favoriserait la transmission des compétences dans un contexte où plus d'un dirigeant associatif sur deux a plus de 55 ans. Enfin, la création d'un guichet unique pour les aides et financements simplifierait les démarches administratives des clubs et renforcerait leur capacité d'action au service de millions de pratiquants.

Amendements au Projet du Parti socialiste

Commission Sport du Parti socialiste

Amendement numéro 06

- Partie V, Chapitre 16, Page 115, Paragraphe 7 ter
- Insertion de paragraphe
- Rédiger le contenu de l'amendement

Après le dernier paragraphe, ajouter :

« Nous créerons un véritable PassSport universel, afin de lever les freins financiers à la pratique sportive des jeunes. Ce PassSport permettra de financer non seulement les licences et adhésions sportives, mais également l'acquisition ou la location d'équipements nécessaires à la pratique sportive. Il pourra atteindre 500€, et sera modulé en tenant compte des ressources des familles. »

- **Présenter un exposé sommaire des motifs (5 à 10 lignes max)**

L'accès au sport demeure fortement conditionné par les ressources des familles. Le coût des licences, des équipements et de certaines pratiques constitue un obstacle majeur pour de nombreux jeunes. Le présent amendement vise à réaffirmer l'ambition historique portée par les socialistes d'un PassSport national, inspiré du modèle initial défendu par Régis Juanico et Jean-Jacques Lozach. Au-delà d'une simple aide à la licence, ce dispositif doit permettre de prendre en charge l'ensemble des dépenses nécessaires à la pratique sportive. Il constitue un levier concret d'émancipation, de santé publique et d'égalité d'accès au sport. Cette mesure est chiffrée à 400M€, et constituera l'un des premiers piliers de la nouvelle politique publique sportive des socialistes dont le cap est le fléchage de 1 % du budget de l'Etat au ministère des sports.

Avoir du temps libre

Donner au temps libre toute sa valeur en terme d'espace de créativité, de connaissance de soi et de découverte de talents, d'espace de développement des liens familiaux et sociaux. Encourager les initiatives citoyennes bénévoles, valoriser les compétences issues du bénévolat au même titre que les diplômes.

Pouvoir profiter de sa retraite

A. HANDICAP :

- Constat :

Le parent qui a en charge un enfant en situation de handicap de moins de 80 % est pénalisé dans sa carrière professionnelle, c'est souvent une femme.

- Proposition :

Dès que l'enfant a 50 % de handicap et ce sans limite de temps, (que celui – ci soit présent dès la naissance ou après ses 20 ans), la personne en charge de son éducation doit pouvoir bénéficier de 8 trimestres compensatoires pour le calcul de sa pension.

B. ÂGE PIVOT :

- Constat :

Le système des retraites actuel empêche le fait de pouvoir partir quand on le décide. Si un.e salarié.e décidait de partir à 60 ans, iel ne le peut car entre 60 et 62 ans, iel n'aurait plus de revenus.

- Proposition :

Il faut supprimer l'âge pivot pour permettre à chacun.e de prendre sa retraite quand iel le décide.

C. SOLIDARITE ENTRE CONJOINTS :

- Constat :

Si l'un des deux parents souvent la femme, interrompt sa carrière pour s'occuper d'un enfant gravement malade, d'un enfant en situation de handicap ou d'un ascendant en perte d'autonomie, celle-ci ou celui-ci peut être amené.e à mettre sa carrière professionnelle entre

parenthèses, cela a pour conséquence, une baisse du niveau de retraite de la personne qui s'est arrêtée.

- Proposition :

Il pourrait être demandé que celle ou celui qui continue à cotiser pour sa propre retraite soit sur-cotiser en faveur de l'autre parent pendant 3 ans maximum soit partager ses droits à retraite avec le parent restant à domicile. L'État pourrait abonder aussi.

Par ailleurs, ce dispositif pourrait être étendu lorsqu'un des deux devient aidant pendant un temps déterminé.

Redonner du sens et de la valeur au travail

Le travail des seniors en France, est problématique et constitue une question pour l'avenir, CRUCIALE.

L'espérance de vie s'allongeant, les seniors devront travailler plus longtemps, voir, trouver des occupations, des activités secondaires.

Les responsables économiques ne s'impliquent pas, dans une réflexion profonde et sociale, afin de dégager et trouver des solutions pérennes.

Par ailleurs, le droit du travail fixe les règles juridiques du contrat de travail mais ne favorise pas l'emploi des seniors. Pour cela, nous proposons :

- Rendre plus complexe les licenciements de seniors par une obligation de formation et l'impossibilité de remplacer un CDI par un autre contrat, indemnisation de licenciement calculée jusqu'à l'âge de départ en retraite, date de fin théorique d'un contrat en CDI ;
- Le contrat de travail doit intégrer les conditions de travail des seniors ;
- Anticiper les évolutions avec un soutien renforcé à la formation tout au long de la vie, notamment en fin de carrière.

Se loger

Dans le cadre de la simplification du droit de réquisition des logements vacants depuis 2 ans, différencier les vacances spéculatives des vacances liées à la frilosité des bailleurs. Encourager, inciter, informer les propriétaires bailleurs de leurs droits, établir des garanties face aux loyers impayés.

L'État devrait davantage se mouiller sur l'exercice du droit de préemption, notamment concernant les vacances spéculatives.

Le combat pour la santé mentale

Valoriser la filière de la médecine psychiatrique et pédopsychiatrique de façon à doter les établissements de santé de tout le territoire (hôpital, CMP...) de praticiens pouvant diagnostiquer et soigner au long cours dans des délais compatibles avec la réalité de la détresse psychique.

Service de prévention en milieu scolaire

Chaque enfant jusqu'à ses 3 ans ou à son entrée à l'école doit avoir la garantie d'un suivi régulier par un médecin (pédiatre, médecin généraliste libéraux ou service de PMI)

Il faut s'assurer que dans le primaire chaque établissement soit rattaché à un médecin scolaire (fin des zones blanches). Que chaque enfant bénéficie d'une visite médicale annuelle à l'école (service PMI et médecine scolaire)

Il s'agit que dans chaque établissement scolaire du secondaire il y ait un poste à plein temps d'infirmier, de psychologue et de travailleur social et que, là aussi, chaque établissement soit rattaché à un médecin scolaire référent.

Il faut s'assurer de la continuité de ce suivi médical en systématisant une visite médicale à l'entrée du cycle supérieur

Aussi, pour que le service de prévention fonctionne, il s'agit dans un premier temps d'augmenter les effectifs (du secteur médical, social et psychiatrique) et de créer de nouveaux outils de communication entre professionnels. Pourquoi ne pas aussi mettre en place un référent médical ou social de l'élève (suivant la priorité) qui pourrait coordonner le parcours de soins et devenir l'interlocuteur privilégié des parents et des personnels scolaires (en garantissant, cela va de soi, le secret professionnel)

Sur des zones blanches où l'accès à un médecin est difficile, les équipes médicales mobilisées au sein des établissements pourraient également être mobilisés sur des créneaux à destination des adultes pour des actions de prévention ou de primo-consultation de santé.

Santé mentale

Il s'agit de décroquer les établissements psychiatriques en renforçant les unités de proximité dans chaque ville (petites, moyennes ou grandes) avec un effectif d'accueil restreint.

Il s'agit aussi de mettre en place, dans EPCI, une maraude sociale et médicale qui puisse aller à la rencontre des plus isolés et des plus démunis, afin que chacun ait accès au soin.

Pour une sécurité environnementale

Parler de la pollution électromagnétique est important pour plusieurs raisons, même si le sujet fait encore l'objet de recherches et de débats scientifiques.

1. Comprendre notre environnement technologique

Nous sommes entourés de nombreuses sources de champs électromagnétiques : téléphones portables, Wi-Fi, antennes-relais, lignes électriques, appareils domestiques, etc. Discuter de ce sujet permet de mieux comprendre l'impact de ces technologies sur notre environnement quotidien.

2. Prévenir les risques potentiels pour la santé

Les scientifiques distinguent différents types de rayonnements électromagnétiques. Certains, comme les rayons X ou les rayons gamma, sont clairement nocifs à forte exposition. Pour les champs électromagnétiques de basse fréquence ou les radiofréquences utilisées dans les télécommunications, les connaissances actuelles n'ont pas établi de danger avéré aux niveaux d'exposition réglementaires, mais la recherche se poursuit. Il est donc légitime d'informer le public sur les résultats scientifiques et les précautions éventuelles.

3. Favoriser des choix éclairés

Parler de pollution électromagnétique aide les citoyens, les entreprises et les collectivités à prendre des décisions informées concernant l'implantation d'infrastructures, l'utilisation des appareils connectés ou l'aménagement des espaces de vie.

4. Appliquer le principe de précaution

Même lorsque les risques sont faibles ou incertains, certaines personnes considèrent qu'il est prudent de limiter les expositions inutiles. Le débat permet de réfléchir à des mesures raisonnables sans renoncer aux bénéfices des technologies modernes.

5. Lutter contre la désinformation

Le sujet suscite parfois des inquiétudes excessives ou, à l'inverse, des affirmations trop catégoriques. En parler de manière rigoureuse permet de distinguer les faits établis, les hypothèses en cours d'étude et les idées reçues.

6. Intégrer les enjeux environnementaux

La pollution électromagnétique ne concerne pas uniquement les humains. Certains chercheurs étudient également ses effets potentiels sur la faune, notamment les insectes, les oiseaux et les organismes sensibles aux champs électromagnétiques. Les résultats restent souvent limités ou controversés, mais ces recherches contribuent à une meilleure compréhension des interactions entre technologie et biodiversité.

En résumé, il est important de parler de la pollution électromagnétique pour informer, évaluer les risques de façon scientifique, permettre des choix éclairés et éviter les idées fausses, tout en tenant compte des bénéfices considérables des technologies qui utilisent les ondes électromagnétiques.

L'inclusion à l'école

Il convient de donner une formation consistante aux AESH, formation aussi bien généraliste que spécialisée de façon à permettre un accompagnement spécifique.

Attribuer les enfants à accompagner en fonction du profil de formation de l'AESH.

Créer un véritable statut d'AESH en harmonisant compétence et rémunération.

Reconsidérer le « tout inclusion » en créant des places d'établissements spécialisés (type ESAT, ITEP, IME) pouvant désengorger les établissements médico-sociaux type SESSAD dont la vocation est d'accompagner l'inclusion scolaire (dans l'Aisne, 4 ans à 5 ans d'attente pour avoir une place et obtenir l'indispensable accompagnement en milieu ordinaire).

Des projets énergétiques territoriaux pour renforcer l'implication citoyenne sur les questions environnementales

Constat : S'inspirant de la réussite des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) créés en 2014 (qui couvrent aujourd'hui 63 % de la surface agricole française avec 444 projets), la transition écologique doit se planifier « par le bas ». L'énergie, à l'instar de l'alimentation, est un bien commun qui doit être géré au plus près des réalités locales et des habitants.

Alerte : Les dispositifs actuels de territorialisation énergétique souffrent d'un manque d'implication réelle des citoyens dans la phase de diagnostic et de décision. Cela génère de fortes oppositions locales face à l'implantation de projets d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque), car les habitants « subissent » ces infrastructures plutôt qu'ils ne les choisissent. De plus, les aides individuelles actuelles (type MaPrimeRénov') profitent majoritairement aux ménages les plus aisés, laissant de côté la précarité énergétique globale.

Solution proposée :

- **Création des « Projets Énergétiques Territoriaux » (PET) :** Un cadre structuré autour de 4 piliers : la démocratie énergétique (co-construction avec les citoyens et entreprises), les circuits courts de l'énergie (autoconsommation, énergies renouvelables locales), la sobriété concertée et la justice sociale (tarifs stables et lutte contre la précarité).
- **Soutien financier et incitations fiscales :**
 - Mise en place d'un *Fonds d'Amorçage national* géré par l'ADEME (via le Fonds Vert) pour financer l'ingénierie locale.
 - Reversement accru de l'IFER (taxe sur les entreprises de réseau) aux collectivités, à condition de l'investir dans un PET.
 - Création d'un avantage fiscal attractif (réduction d'impôt sur le revenu rehaussée à 30 %, sur le modèle de l'IR-PME solidaire) pour encourager les citoyens à orienter leur épargne vers les coopératives d'énergie locales de leur territoire.

Refondation du modèle France Services

Constat : Lancé en 2019, le réseau France Services (plus de 2 700 points de contact) a réussi le pari de la proximité et de l'accès facilité aux services publics par rapport au dispositif précédent (les MSAP).

Alerte : Le modèle actuel présente de graves fragilités soulevées par la Cour des comptes en 2024 :

- Une asphyxie financière pour les collectivités territoriales dont le reste à charge est trop lourd.
- Une dématérialisation à outrance (« tout-numérique ») des grands opérateurs (CAF, France Travail) qui transfère illégalement la charge de travail et la complexité administrative sur les agents France Services sans contrepartie financière.
- Un manque de visibilité de l'identité de la marque à l'échelle nationale.

Solution proposée :

- **Reprise en main et financement par l'État :** L'État doit prendre en charge l'intégralité des coûts de fonctionnement pour soulager les collectivités. Le pilotage doit être confié aux Départements (chefs de file de l'action sociale) en lien avec les communes.
- **Médiation numérique restructurée :** Sanctuariser l'accueil physique traditionnel et mutualiser la médiation numérique en créant des postes de médiateurs itinérants à l'échelle départementale. Développer le « hors-les-murs » (bus France Services) en zone rurale.
- **Enrichissement des services (Hub de proximité) :** Intégrer des permanences privées d'intérêt général (EDF, bailleurs sociaux), installer des bornes de téléconsultation médicale, faire remonter les bugs des plateformes nationales à l'État (remontée de data d'usage), professionnaliser les agents via une certification nationale, et ouvrir un guichet dédié à la vie associative et au bénévolat.

Création d'un « Capital Temps Citoyen » universel pour l'éducation citoyenne tout au long de la vie

Constat : La citoyenneté au XXI^e siècle ne peut plus se limiter au simple vote quinquennal. Face aux crises démocratique, climatique et sociale, il est indispensable de donner aux citoyens les clés de compréhension sur des enjeux complexes (désinformation, écologie, harcèlement, violences sexistes). Le modèle historique des « Écoles populaires supérieures » (*Folkehøjskoler*) au Danemark prouve qu'un temps de formation non formelle, détaché de la recherche de diplôme ou de rentabilité, est un puissant levier d'émancipation.

Solution proposée :

- **Création du « Capital Temps Citoyen » :** Un droit universel, inconditionnel et cumulable (jusqu'à 10 jours maximum sur 5 ans) de **2 jours par an** pour chaque citoyen ou résident de plus de 16 ans, dédié à des formations non professionnelles labellisées (Transition écologique, cybersécurité, violences sexistes, secourisme, etc.).
- **Ancrage et financement :** Adossement au Compte Épargne Temps Universel (CETU) ou au Compte Personnel d'Activité (CPA). Le maintien de salaire est assuré par un fonds de solidarité nationale financé par l'État et une contribution sur les hauts patrimoines et superprofits (préservant ainsi les TPE-PME).
- **Sécurisation des publics fragiles :** Gratuité totale des formations, octroi d'aides annexes (mobilité, garde d'enfants) et interdiction légale de suspendre les allocations ou de radier les bénéficiaires de minima sociaux utilisant ce droit.

Le contrôle citoyen des actes ou décisions administratives

La république du XXI^e siècle ne pourra être démocratique que si elle est dotée, d'un contrôle citoyen, faute de referendum révocatoire. *Ps en entreprise, c'est un contrôle de gestion...*

L'autonomie réelle de décision des collectivités locales est sous-tendue par une bonne gouvernance. Avec 36000 communes et un bloc communal touffu, associons les départements, régions, on a tout pour perdre le citoyen de bonne volonté.

Le droit basique du citoyen, seul ou en association, est de pouvoir intenter en justice contre tout acte pris en son nom par une collectivité locale. La question se pose aussi pour le manquement de mise en œuvre de dispositions légales. Ps, beaucoup des actes sont pris de manières irrégulières.

1. On doit pouvoir lutter contre la mal-gouvernance, à défaut de referendum révocatoire.

La justice administrative est lente. Il est surprenant que le contrôle de légalité soit en fait plus à la charge financière du citoyen que du Préfet. Évidemment ces coûts éloignent le citoyen de la justice administrative et du contrôle des actes.

Le rejet tacite des recours gracieux est un moyen, un biais qui écarte le citoyen, découragé voire exaspéré, favorise les manifestations.

A ce titre un contentieux sur un permis de construire ne devrait pas durer longtemps, et on peut envisager de limiter à deux mois (délai de réponse sur recours gracieux), le délai pour en décider en instance, peut-être grâce à un arbitrage départemental, un commissaire enquêteur, assermenté et neutre, exerçant ce rôle arbitral, pour ne pas laisser prospérer des contentieux administratifs embolisant inutilement les Ta, CAA et CE, certes intéressants en doctrine, et aussi rémunérateur pour les professionnels de justice.

2. De plus les modalités de publication et l'organisation de la publicité des actes pris, est différente selon la taille des collectivités. Donc l'accessibilité aux dits actes, y compris les documents préparatoires, diffère, il semble nécessaire de l'organiser au mieux. Une unification doit être réalisée en urgence avec tout nouvel acte de décentralisation.

Il est souvent ardu d'avoir accès, ou de trouver les actes individuels ou collectifs, pouvant faire grief. Je défie nos militants en rural de trouver cet affichage.

Dans la pratique, on est obligé d'aller consulter un affichage extérieur incomplet, qui souvent renvoie à un collaborateur disponible uniquement pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Ou encore un téléphone qui sonne dans le vide. Ou encore un courriel pris dans un « trou d'mémoire informatique. »

Cette publicité légale est souvent occultée par une communication élogieuse souvent peu transparente si ce n'est incomplète, mais servie à domicile.

La consultation doit être possible, de n'importe quel point du territoire et pour toutes les collectivités territoriales.

A ce titre signalons que la transparence permise par les techniques modernes de communication est un gage pour la qualité de la gouvernance, et dans de nombreux cas de son amélioration.

3. **Si les dispositions légales sont les mêmes** en France métropolitaine, en dehors des collectivités d'outremer, article 73 et 74, l'instauration du droit de déroger aux dispositions légales générales pose la question du contrôle de constitutionnalité, des dites lois locales dérogatoires et de légalité des actes réglementaires en découlant.

Dans un pays, où on apprend que « la loi est la même pour tout le monde », il s'ouvre un chantier démocratique fondamental, pour ne pas perdre le citoyen aiguillonné par un populisme régnant.

Pour une nouvelle ambition historique : le Parti socialiste français à l'avant-garde de la pensée européenne et mondiale

Préambule

Le Parti socialiste français ne peut se contenter d'être une force de gestion ou d'opposition. Son histoire lui confère une responsabilité particulière : être une force de proposition capable d'éclairer les grandes transformations de son temps.

Les socialistes ont toujours été à l'avant-garde lorsque l'Histoire changeait de direction.

Ils ont porté les combats pour la République, les libertés publiques, la justice sociale, la protection des travailleurs, l'émancipation des femmes, l'État-providence et la construction européenne.

À chaque époque, ils ont cherché à répondre à une question fondamentale :

Quel progrès humain devons-nous construire pour la génération suivante ?

Aujourd'hui, alors que le monde connaît des bouleversements majeurs — changement climatique, révolution technologique, tensions géopolitiques, migrations, vieillissement de l'Europe, essor démographique de l'Afrique — une nouvelle question historique s'impose.

Après avoir contribué à construire la paix entre les nations européennes, comment construire un avenir partagé entre l'Europe et l'Afrique ?

Le Parti socialiste français doit avoir l'audace de porter cette réflexion.

Il doit redevenir un laboratoire d'idées et une force d'avant-garde, non seulement pour la France, mais pour l'Europe et au-delà.

I. Achever la construction de la communauté européenne

La construction européenne constitue l'une des plus grandes réussites politiques de l'histoire contemporaine.

Des peuples qui se sont affrontés pendant des siècles ont choisi la coopération plutôt que la rivalité.

Airbus, Ariane, Schengen, Erasmus et l'euro ne sont pas seulement des réalisations techniques. Ils sont les symboles d'une ambition collective.

Mais cette construction demeure inachevée.

Le Parti socialiste doit défendre une nouvelle étape de l'intégration européenne fondée sur trois principes :

- la protection ;
- la solidarité ;

- la citoyenneté.

L'Europe doit protéger ses citoyens face aux crises économiques, climatiques et géopolitiques. Elle doit développer de grands programmes industriels et scientifiques capables de garantir son autonomie stratégique.

Elle doit également renforcer les liens humains entre Européens par un Erasmus universel, un service civique européen et une politique ambitieuse de jumelages, de culture et de mobilité.

L'objectif doit être clair : faire émerger une véritable communauté européenne de destin.

Le Parti socialiste français doit être à l'avant-garde de cette ambition.

II. Ouvrir un nouveau chapitre de l'histoire : le partenariat Europe-Afrique

Le XXI^e siècle ne sera pas seulement le siècle de l'Asie ou des nouvelles technologies.

Il sera également celui de la relation entre l'Europe et l'Afrique.

Jamais deux continents aussi proches n'ont été confrontés à autant d'enjeux communs :

- climat ;
- énergie ;
- alimentation ;
- éducation ;
- migrations ;
- sécurité ;
- développement humain.

Pourtant, le débat public réduit souvent cette relation aux crises migratoires ou aux conflits.

Cette vision est insuffisante.

L'Europe et l'Afrique doivent être pensées comme deux partenaires appelés à construire ensemble une partie de leur avenir.

Le Parti socialiste français doit avoir le courage de porter cette vision avant qu'elle ne s'impose sous la contrainte des événements.

Être à l'avant-garde de l'Histoire consiste précisément à anticiper les mutations du monde plutôt qu'à les subir.

Nous proposons donc la construction progressive d'une Alliance Europe-Afrique pour la jeunesse, le climat et le développement humain.

Cette alliance pourrait s'appuyer sur plusieurs réalisations concrètes :

- un programme Erasmus Europe-Afrique ;
- une alliance énergétique fondée sur le solaire, l'hydrogène et les réseaux électriques ;
- un vaste programme de villes jumelles Europe-Afrique ;
- un corps civique euro-africain ;
- une politique de mobilité organisée et réciproque.

Ces projets auraient pour vocation de rapprocher les peuples autant que les économies.

III. Faire de la Méditerranée un espace de rencontre

Pendant trop longtemps, la Méditerranée a été présentée comme une frontière.

Elle doit redevenir un pont.

Le Parti socialiste français doit promouvoir une vision méditerranéenne fondée sur le dialogue, la coopération universitaire, les échanges culturels, les projets environnementaux et les investissements communs.

L'histoire de cette région a toujours été faite de rencontres, d'échanges et de métissages.

Nous devons renouer avec cet héritage.

IV. Une responsabilité historique

La politique ne peut être réduite à la gestion des urgences.

Une grande force politique doit être capable de proposer un horizon.

L'histoire de la social-démocratie européenne est celle d'un mouvement qui a toujours cherché à concilier réalisme et idéal.

Aujourd'hui, notre responsabilité est de penser le monde qui vient.

Le Parti socialiste français doit redevenir une force intellectuelle et politique capable d'inspirer l'Europe.

Il doit être à l'avant-garde de la pensée moderne, de la réflexion internationale et de la construction d'un nouvel humanisme adapté au XXI^e siècle.

Notre ambition ne doit pas être seulement de gouverner.

Elle doit être de contribuer à écrire l'histoire de notre temps.

Après la réconciliation des peuples européens, nous pouvons contribuer à bâtir le grand partenariat du siècle entre l'Europe et l'Afrique.

Tel pourrait être l'un des grands projets historiques de notre génération.

Et telle pourrait être la contribution du Parti socialiste français à l'avenir de l'Europe, de l'Afrique et du monde.

Généralisation de l'Europe des territoires par le renforcement du Développement Local par les Acteurs Locaux

Constat : Le sentiment d'éloignement vis-à-vis des institutions européennes nourrit la crise démocratique. Pourtant, depuis 30 ans, le programme LEADER – fondé sur le principe du Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) – démontre son efficacité en milieu rural. En confiant des budgets directement à des gouvernances locales hybrides (élus, citoyens, associations) appelées Groupes d'Action Locale (GAL), il permet de financer des projets de proximité concrets, visibles et porteurs de cohésion sociale (épiceries associatives, circuits courts).

Alerte éventuelle : La gestion actuelle des fonds européens est un « parcours du combattant administratif ». Le mariage de différents fonds (FEDER, FSE+, FEADER) est entravé par des règles d'éligibilité contradictoires et des contrôles redondants qui découragent les acteurs locaux. En outre, la grande majorité des fonds européens (98,2 % dans l'exemple des Hauts-de-France) reste fléchée de manière descendante et sectorielle, limitant la portée du DLAL.

Solution proposée :

- **Création d'un fonds DLAL unique et autonome :** Pour la programmation européenne 2028-2033, il est proposé de consacrer au moins **8 % des crédits européens alloués à la France** au DLAL (ce qui quadruplerait les moyens actuels). Ce fonds fusionnerait les capacités d'intervention de la cohésion, de la ruralité et des affaires maritimes sous des règles de gestion simplifiées, hors de la tutelle du FEADER.
- **Généralisation à tous les territoires :** Étendre cette approche ascendante (en GAL) à l'ensemble des bassins de vie (ruraux, urbains et littoraux), tout en ciblant en priorité les zones les plus défavorisées pour garantir l'équité territoriale.